

Madame le Maire ouvre la séance du dernier conseil municipal de la mandature.

Madame le Maire propose à Nathalie GAUTIER d'être secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Christophe JUSSON à Monsieur Pierre LABORDE ;
- ✓ Madame Dominique CORSAN à Monsieur Bruno FARÉLIAUX ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Madame Christiane DEPALLE à Jean-Marie DELUCHE ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC ;
- ✓ Madame Fabienne CASTAING à Louis VERGNEAUD.

Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 2 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 20-001 : ÉCHANGE PARCELLAIRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT AUX ABORDS DU GYMNASE DUPATY

Pierre LABORDE explique que le Département de la Gironde a demandé à la commune un échange de parcelles, dans le but de faciliter la reconstruction du collège Dupaty. Le Département de la Gironde céderait à la commune un terrain nu de 278 m² cadastré sur deux parcelles BO215 et BO213. En échange, la commune lui céderait la parcelle cadastrée BO211 d'une superficie de 463 m². Cet échange n'implique pas de contrepartie financière.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. LACOSSE-TERRIN et I. FREDOUEIL).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 20-002 : PRISE EN CHARGE D'OUVRAGES DE COMPÉTENCES COMMUNALES PAR ORANGE

Pierre LABORDE explique que Bordeaux Métropole réalisera prochainement une opération de requalification de :

- La rue de la Landille et de la rue de la Renney, dans la portion comprise entre la rue du repos et l'avenue du XI Novembre ;
- La rue Alcide Lambert, entre la rue de la Landille et la rue Victurnien Vergniaud.

Ces travaux de voirie, d'un montant estimatif de 965 000 euros, consisteront principalement à :

- La réalisation d'un trottoir côté Nord ;
- La création d'une voie verte côté Sud ;
- Le recalibrage de la chaussée.

Afin de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public, les réseaux de télécommunications doivent être dissimulés. La commune a donc sollicité Orange pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux comprenant :

- La réalisation de l'étude du génie civil ;
- L'ouverture et le remblaiement des tranchées ;
- La fourniture et la pose des fourreaux en domaine public et privé ;
- La pose des chambres en domaine public.

Aussi, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Madame le Maire à signer la convention locale avec Orange.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. LACOSSE-TERRIN et I. FREDOUEIL).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 20-003 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BAND À GOSSES ET L'ITEP BREILLAN

Jean-Claude MARSAULT explique que, pour la troisième année consécutive, la Ville souhaite

s'engager auprès de l'ITEP de Breillan dans le cadre du projet « Rêves de gosses », porté par l'association BAND'A GOSES.

Cette action nationale vise à changer le regard sur le handicap et à favoriser l'acceptation de la différence. Le projet 2020, qui s'intitule « Ma Ville et Moi », a pour objectif d'amener les enfants à connaître leur ville et à imaginer ce qu'elle pourrait être demain. Il concerne 5 enfants de 10 à 11 ans de l'ITEP de Breillan et 8 enfants de CM2 de l'Ecodome. Ces enfants participeront à 7 rencontres entre février et juin 2020. L'action se clôturera par une journée d'exposition des créations et d'animation le 24 juin.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT et ouvre le débat.
Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absentes (S. LACOSSE-TERRIN et I. FREDOUEIL).

RAPPORTEUR : Jean-Marie DELUCHE

Affaire n°20-004 : DROIT DE PRÉFÉRENCE POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN EN ESPACE NATUREL

Jean-Marie DELUCHE annonce qu'une propriété boisée est actuellement en vente au lieu-dit « Le Queyron ». Conformément au Code forestier, cette vente a été notifiée à la Ville par notaire pour avis sur l'exercice du droit de préférence. La parcelle se situe dans un secteur aux potentialités agricoles et à la sensibilité écologique importantes. La Ville de Blanquefort a pour ambition de développer une activité agricole locale. C'est la raison pour laquelle elle souhaite user de son droit de préférence en se portant acquéreuse de la parcelle de 2 240 m² pour un montant de 5 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Marie DELUCHE pour la présentation et ouvre le débat.

Louis VERGNEAUD trouve le prix trop élevé pour une surface agricole. La Chambre d'Agriculture annonce un prix de vente moyen de 0,5 euro/m². Or, la parcelle est vendue à plus de 2 euros/m².

Isabelle MAILLÉ explique qu'une préemption par la SAFER permet généralement de demander une révision de prix à la baisse. Or, ce terrain n'est pas préempté par la SAFER. La commune fait donc appel à son droit de préférence et ce droit ne permet pas une révision de prix.

Louis VERGNEAUD ne comprend pas que la commune achète à un tarif supérieur au prix moyen des surfaces agricoles. Si les agriculteurs doivent payer un prix trop élevé par rapport à leur production, ils ne s'installeront pas à Blanquefort.

Isabelle MAILLÉ répète que, conformément au Code forestier, la commune est obligée d'acheter au prix annoncé par le vendeur.

Louis VERGNEAUD est surpris par l'emploi du terme « obligation ».

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (S. LACOSSE-TERRIN).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 20-005 : AVENANT À LA CONVENTION D'ACCÈS AUX RESTAURANTS ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX

Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que, par délibération n°18-068 du 24 septembre 2018, une convention entre Bordeaux Métropole et la commune avait été conclue pour une durée de 3 ans. Cette convention fixait les modalités d'accès aux restaurants administratifs municipaux pour les agents mutualisés exerçant leurs missions à Blanquefort.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, le service de proximité de la DGNSI occupe des locaux de la commune. Ainsi, il est proposé d'étendre l'accès de tous les restaurants administratifs de la Ville aux agents de Bordeaux Métropole occupant les locaux de la commune.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (S. LACOSSE-TERRIN).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 20-006 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pierre LABORDE demande aux conseillers municipaux l'autorisation de :

- Créer au tableau des effectifs le poste d'adjoint administratif principal 1^{re} classe à temps complet, afin de répondre au mieux au besoin du service bâtiment et d'en améliorer le fonctionnement quotidien ;
- Autoriser la création de ce poste et, en cas de vacance de poste, autoriser le recrutement de personnel non titulaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour la présentation et ouvre le débat.

Personne ne souhaite prendre la parole

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour 4 abstentions (L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING et C. FACIONE) et 1 absente (S. LACOSSE-TERRIN)

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé. Elle propose de donner la parole à qui souhaite la prendre.

Brigitte GUYONNAUD tient à remercier l'équipe du CCAS et tous les élus communaux qui ont participé aux conseils d'administration du CCAS et qui, pendant ces 6 dernières années, l'ont accompagnée dans son parcours. Elle a une pensée émue pour les 3 membres du conseil d'administration disparus au cours de ce mandat : Daniel LAURENT, Philippe JOURDAN et Serge REYNAUD.

Michel BRET se dit fier d'avoir assuré 3 mandats municipaux, du 15 mars 2001 au 15 mars 2020, notamment en tant qu'adjoint à la culture et à la vie associative. De ces 19 années passées au service de la Ville de Blanquefort et des Blanquefortais, il retiendra de beaux moments d'échanges et de rencontres. Il a aimé les très nombreuses assemblées générales associatives auxquelles il a participé. Il a aimé les 108 mariages qu'il a célébrés. Il a un peu moins aimé la sonnerie du téléphone d'astreinte qui retentit en pleine nuit pour annoncer un accident ou un incendie. Une page se tourne pour Michel BRET, même si son engagement auprès de Véronique FERREIRA et son équipe reste entier et déterminé. Michel BRET aime Blanquefort, la ville où il est né en 1952. Il aime son évolution apaisée et son identité particulière. Il aime son tissu associatif, riche et diversifié. Il remercie tous les bénévoles qui participent jour après jour à ce dynamisme associatif. Il tient également à remercier les agents municipaux avec lesquels il a travaillé avec beaucoup de plaisir au cours de ces 19 années. Il remercie Véronique FERREIRA, les élus qui ont participé avec lui à ces 3 mandats et toutes les personnes qui rejoignent aujourd'hui l'équipe pour faire en sorte que Blanquefort reste une ville généreuse et solidaire, une

ville durable et écoresponsable, une ville où il fait bon vivre ensemble.

Matthias SWIERZEWSKI annonce qu'il termine ce jour 12 années de mandat municipal. Il tient à remercier Vincent FELTESSE, qui lui a fait confiance en 2008, et Véronique FERREIRA, qui a renouvelé cette confiance lors du second mandat. Il a pris un grand plaisir à servir les Blanquefortais pendant 12 années. L'expérience a été très enrichissante, même si elle a exigé un fort investissement personnel. Il souhaite aux candidats une campagne électorale constructive.

Jacques PADIE remercie l'assemblée et souhaite à tout le monde une belle vie.

Virginie JOUVE se dit émue de participer à son dernier conseil municipal en tant qu'élue. Pour des raisons familiales personnelles, elle n'a pas souhaité se porter candidate pour un second mandat. Elle tient à exprimer sa fierté d'avoir œuvré au sein de l'équipe municipale aux côtés de Véronique FERREIRA. L'équipe a toujours été animée par le bien-vivre ensemble ; elle porte des valeurs qui sont chères à Virginie JOUVE. En 6 ans, nombre de projets ont été réalisés au bénéfice des Blanquefortais. Œuvrer pour l'intérêt général représente un engagement citoyen fort qui demande de l'humanisme. « Élu » n'est pas un simple titre. Pour exercer cette fonction, il faut aimer l'humain, savoir donner de sa personne et mener des actions dans les meilleures conditions. Virginie JOUVE souhaite à son fils — présent dans la salle aujourd'hui — d'avoir un jour l'opportunité de vivre une expérience de mandat électoral dans une démocratie apaisée. Virginie JOUVE ajoute qu'elle restera impliquée dans la vie locale, à hauteur de ses possibilités. Elle souhaite le meilleur ensemble pour que vive Blanquefort.

Luc SIBRAC tient à saluer les élus qui ont participé à ce mandat du début à la fin. Il salue également ceux qui ont décidé de partir pour des raisons personnelles ou professionnelles, comme Louis GARNIER ou Jean-Louis ALBENTOSA, membres de Blanquefort au Cœur. Enfin, il a une pensée pour les élus décédés, notamment Monique MEDEVILLE.

Jean-Marie DELUCHE annonce qu'il quitte cette assemblée après 19 ans et 137 conseils municipaux. Il n'a pas manqué un seul conseil municipal en 19 ans. Il remercie ses collègues de l'avoir supporté et les services avec lesquels il a collaboré. Pour des raisons familiales, il a choisi d'aller vivre à Bordeaux. Cependant, Blanquefort restera un de ses 3 villages préférés, avec son village natal et le village de son enfance. Il souhaite une longue vie à Blanquefort et un bon courage à ceux qui seront présents après le 22 mars.

Madame le Maire remercie les élus du conseil municipal, ainsi que les services qui les ont accompagnés, notamment pour la rédaction et la mise en application des délibérations approuvées. Pour conclure, elle embrasse Monique MEDEVILLE...

Madame le Maire lève la séance à 18 heures 50.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.